ÉTUDE 2025

Le poids du cartable

Quand la précarité pèse sur le droit à l'éducation.

ACTION
VIVRE ENSEMBLE

Rédaction

Noëmie Winandy.

Merci à Isabelle Franck, Jean-François Lauwens et Eloïse Tuerlinckx pour leurs relectures.

Merci à Corinne Paquay, Mailli, Maud et Yasmine de l'école de devoirs de la Place pour leur disponibilité et le partage de belles histoires.

Graphisme et illustrations

Première de couverture: Fresque réalisée par les enfants de l'ASDL Le Courant d'air

Travail graphique réalisé par Victor Vieira.

Les illustrations sont issues d'un travail artistique mené par les enfants de l'asbl *Le Courant d'air* (Liège)

Éditrice responsable
Axelle Fischer
Rue du Gouvernement Provisoire, 32
1000 Bruxelles

© Juin 2025
Prix de vente : 3 €

Un ouvrage imprimé et façonné par Snel

Étude publiée par

Avec le soutien de la

INTRODUCTION
De biens fragiles épaules
06

1. Précarité infantile
Un secteur en crise 12
Des inégalités dès le berceau 16
10

2. L'école, un tremplin conditionné
Pauvreté et scolarité 24
Des ressorts cassés 27
22

3. Après l'école
Des cours de piano ou rien 36
Des relais devenus essentiels 39
34

CONCLUSIONS
Et si on réinventait l'école ?
44

Illustration de l'étude par les enfants
de l'asbl *Le Courant d'air*

« L'asbl Le Courant d'air, c'est tout sauf du vent… Et ce, depuis une trentaine d'années ! Active au sein du quartier de Bressoux à Liège, l'association diffuse, auprès des familles les plus précarisées du quartier, un courant d'air rempli de bienveillance, de compréhension, de créativité et de dynamisme joyeux. L'objectif du Courant d'air est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en partant des forces, de la valorisation et de la mise en confiance des personnes. Pour atteindre ce but, plusieurs activités sont organisées, notamment une bibliothèque de rue, des ateliers créatifs pour enfants, adolescents et adultes (CEC), une école de devoirs et un projet d'insertion avec des adultes autour d'un magasin de seconde main ».

Les dessins qui illustrent les pages de l'étude ont été réalisés par les enfants qui arpentent et déambulent dans les couloirs du Courant d'Air. Ils représentent l'exact opposé d'un courant d'air car ils sont présents, bien ancrés sur leurs deux pieds qui martèlent les cours de récréation.

Dans le cadre d'un atelier artistique, il leur a été demandé de dessiner ce que représentait l'école selon eux. Pas facile de mettre en image un concept qui est en même temps lieu de vie… Ces enfants nous ont donné leur propre définition à l'aide de pastels et de crayons de couleurs.
Les dessins sont fidèles à leurs auteurs : bruts, authentiques, sans fard ni faux-semblant. Inspirons-nous en dans notre recherche d'une école idéale et d'un droit à l'éducation restauré.

Merci à Adem, Aya, David, Inaya, Kelia, Linaya, Louka, Mathieu, Maya, Maylie, Mohammed, Noé, Rayane, Retaj, Sarah, Stephan, Tiago, Youssef et Willy pour leurs dessins et leurs voix d'enfants. Qu'elles portent loin.

INTRODUCTION
De bien fragiles épaules

"Le droit de l'enfant, c'est d'être un homme ; ce qui fait l'homme c'est la lumière ; ce qui fait la lumière, c'est l'instruction. Donc le droit de l'enfant c'est l'instruction gratuite, obligatoire".

— *Victor Hugo*
"Choses vues" (1887)

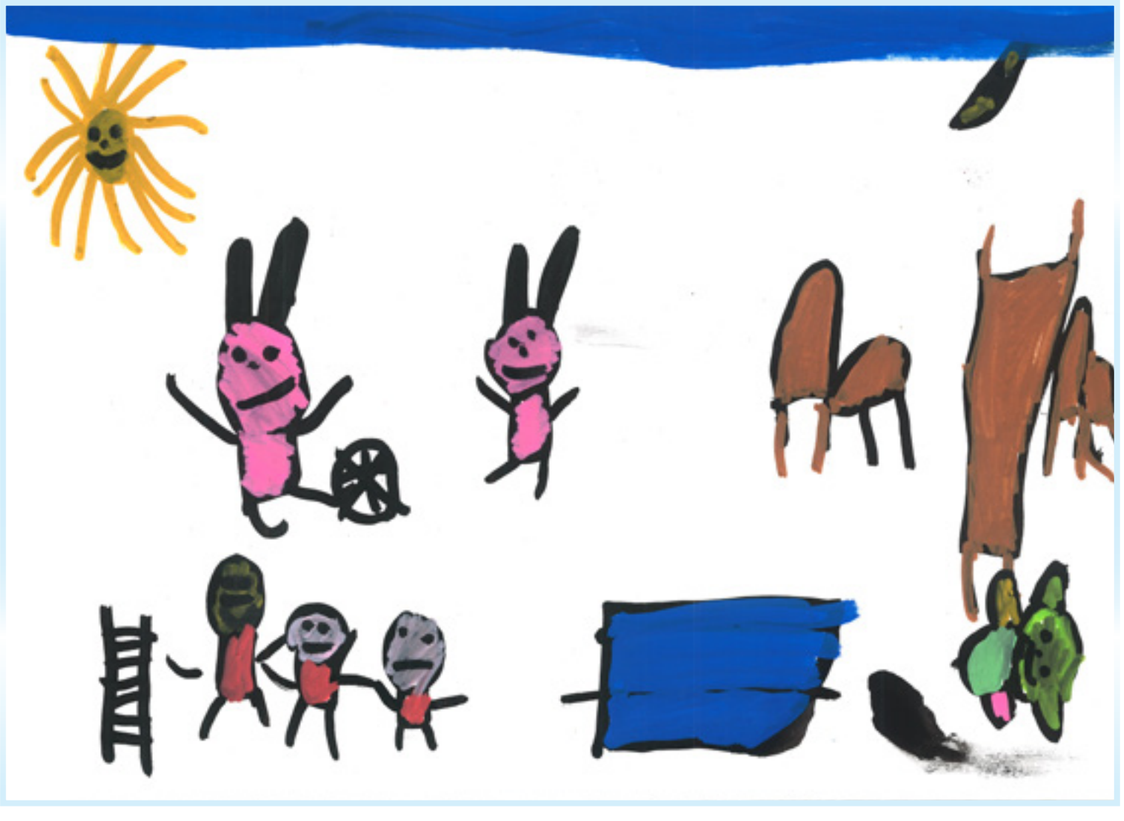

Mathieu – 10 ans
«L'école, gym, réfectoire, maison, soleil, la lune, ciel.»

1 Cette étude parle de la jeunesse au sens large mais se concentre particulièrement sur les premières années de vie et jusqu'à la fin de l'enseignement primaire.

2 MALCHAIR, L., *Une école hors les murs. Transmission, émancipation et citoyenneté*, Etude, Commission Justice et Paix, 2017, p. 10.

3 Créée en 1960, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) est *« une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure en promouvant des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. »* L'OCDE compte actuellement 38 pays membres dont la Belgique (qui est également un des 20 pays fondateurs), la France, les Pays-Bas, le Danemark, l'Estonie, les États-Unis, le Canada et la Turquie.
Voir https://www.oecd.org/

4 MALCHAIR, L., *Une école hors les murs. Transmission, émancipation et citoyenneté*, Etude, Commission Justice et Paix, 2017, p. 18.

5 *Idem*, p. 30.

L'école est censée remplir quatre grands rôles à l'égard des enfants[1]. À commencer par celui de l'**instruction**, c'est-à-dire la transmission des savoirs. La **socialisation**, ensuite qui permet à l'enfant de grandir entouré de ses pairs, de créer des liens, d'apprendre à vivre avec d'autres. **L'utilité pour la société**, c'est-à-dire devenir quelqu'un qui y contribuera, en constitue un troisième. Enfin, le dernier rôle, et non des moindres, est l'**épanouissement** de l'enfant[2]. Ce quatrième rôle clé de l'école sonne comme la promesse d'une éducation égalitaire et inclusive. Derrière ce terme soigneusement choisi, '*épanouissement*', nous attendons de l'école qu'elle prenne soin des enfants, quelles que soient leurs origines ethniques ou sociales, avec leurs espoirs et leurs craintes. Nous attendons d'elle qu'elle les aide à devenir des citoyen·nes conscient·es de leurs forces et de leurs faiblesses et du monde qui les entoure. C'est tout cela et bien plus encore que nous entendons dans le mot '*épanouissement*'.

Si cette recette fonctionne pour certains enfants, ceux qui achèvent leur scolarité heureux et prêts pour le prochain chapitre de leur vie, elle échoue pour d'autres et en particulier pour beaucoup d'enfants issus de milieux défavorisés. Pour ces enfants-là, l'école, plutôt que de gommer les inégalités, a tendance à les creuser. En matière d'éducation, la Belgique est un des plus inégalitaires parmi les pays de l'OCDE[3]. En cause, notamment, un modèle de plus en plus calqué selon un système néo-libéral et compétitif : *« l'école semble avoir de plus en plus pour vocation de répondre à l'entreprise, au détriment des autres volets de ses missions et finalités éducatives que sont, entre autres, la citoyenneté et la transmission »*[4]. C'est au sein de cette définition de l'école que se renforcent des inégalités déjà présentes. Une précédente étude de la Commission Justice et Paix remarquait que *« Plus l'emprise du diplôme est forte, plus les inégalités scolaires sont grandes. Et quand les sociétés sont déjà très inégalitaires, cette emprise est encore plus forte (...). C'est en ce sens que le mérite joue contre la justice (...). Quand les élèves et leur famille savent que leur avenir social se détermine à l'école, ils doivent tout faire pour optimiser leurs chances et, ce faisant, ils accentuent la concurrence qui se joue entre eux (...). Chacun a intérêt à se démarquer de la masse et ce sont les familles les plus favorisées qui tirent le mieux leur épingle du jeu »*[5]. Cette concurrence déloyale alourdit un cartable déjà bien lourd pour de bien fragiles épaules. Comment donc alléger ce cartable et permettre à chaque enfant, quel qu'il soit, de grandir avec les mêmes chances ?

Le chantier de l'éducation est large et les choses à dire sans fin. Pourtant, il a fallu s'en tenir à l'essentiel, viser la précision et non l'exhaustivité, inatteignable. En premier lieu, il nous a paru élémentaire d'explorer la **précarité infantile**, première injustice qui laisse une marque indélébile sur un futur à peine dessiné. Ensuite, l'**institution scolaire**, son rôle mais surtout sa réalité, c'est-à-dire les inégalités creusées et renforcées par un système scolaire défaillant. Enfin, le temps **hors de l'école**, loin d'être insignifiant, mérite de s'y attarder puisque les inégalités inhérentes de l'école débordent et envahissent également celui de l'extrascolaire.

01
Précarité infantile

"On ne s'arrache pas de l'enfance, qu'elle ait été heureuse ou malheureuse ; les origines frappent le subconscient comme on le dit d'une médaille."

— *Louis Nucera*

Un secteur en crise

Noé – 12 ans
«Quand je vais à l'école je suis fatigué, et quand je rentre j'ai plein d'énergie.»

16 avril 2025 : les rues de Bruxelles résonnent des protestations des professionnels de la petite enfance. Provenant de crèches et de maisons d'accueil, toutes et tous sont là pour crier leur colère et leur indignation face au manque criant de places (depuis 2019, 1700 places en crèche ont été supprimées) et de ressources pour ce secteur. Des consignes à bébé ont symboliquement été déposées devant le cabinet de la ministre Valérie Lescrenier, en charge de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice, pour rappeler que *« les structures d'accueil ne sont pas de 'simples' lieux où les parents viennent 'déposer' leurs enfants »* explique Eric Dubois, secrétaire général de la CGLSB, à la RTBF[6]. *« L'encadrement ainsi que les dimensions éducative et sociale de l'accueil sont essentiels, alors que le gouvernement semble surtout préoccupé par l'aspect économique »* rappelle-t-il. Toutes et tous dénoncent la pénurie de personnel, les barèmes insuffisants, l'épuisement chronique des équipes… Ils réclament un meilleur ratio d'accompagnement (trois puéricultrices pour quatorze enfants) et plus de moyens pour les crèches. S'il y a bien conscience du problème dans le chef de la ministre (un plan d'action est en cours), les résultats tardent et les filets de sécurité s'amenuisent[7]. *« Quand je suis devenu délégué aux Droits de l'enfant, j'étais spécialiste des ados difficiles. Quatorze ans plus tard, j'en sors avec une certitude: c'est sur l'accès à un milieu d'accueil de la petite enfance qu'il faut mettre le paquet. »* témoignait Bernard de Vos, ancien Délégué général aux droits de l'enfant, au journal Médor[8].

6 voir https://www.rtbf.be/article/greve-le-secteur-de-la-petite-enfance-se-croisera-les-bras-le-16-avril-prochain-11531325

7 voir https://www.lesoir.be/669589/article/2025-04-17/fatigue-parentale-une-generation-bout-de-souffle?utm_source=Engage&utm_medium=email&utm_campaign=LS_Newsletters&utm_content=Midi&utm_term=_132083&M_BT=279212435013 1

8 GAUTIER, Céline, *Inégalités scolaires. À 5 ans, ils sont déjà largués* dans Médor, n°29, Hiver 2022-2023, p. 57.

9 Le secteur de l'Aide à la jeunesse encadre beaucoup plus de services que ceux cités dans le cadre de cette étude. Pour une vue complète sur les différents mécanismes de l'Aide à la jeunesse, voir https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/

10 Les AMO sont des *« services gratuits et accessibles qui aident les jeunes dans leur environnement quotidien. Ils offrent un accompagnement socio-éducatif, de l'écoute, de l'orientation et de l'information. Ces services interviennent à la demande des jeunes ou de leurs proches, sans être mandatés par une autorité, ce qui permet une approche plus souple et adaptée aux besoins spécifiques de chaque individu »* (www.aidealajeunesse.cfwb.be).

11 L'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant stipule que *« Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial ou qui, dans son propre intérêt, ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spécialisée de l'État »* (art. 20, § 1er).

12 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 27 et 28.

13 *Idem*, p. 93.

L'Aide à la jeunesse en bref

L'Administration générale de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission d'orienter et d'accompagner les jeunes et les familles dans le besoin via différents services[9] dont les plus connus sont le SAJ et le SPJ. Ces services d'aide à la jeunesse sont complémentaires et supplétifs aux aides de première ligne (CPAS, ONE, etc.). L'Aide à la Jeunesse adopte une politique de prévention notamment via des actions éducatives et sociales, individuelles ou collectives, qui soutiennent les jeunes et leurs familles. Les Services d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)[10] en sont un exemple.

Le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) a pour mission de venir en aide aux jeunes et aux familles en difficulté dans le besoin ou en danger. Son objectif est de trouver une solution en collaboration avec le jeune et la famille et d'éviter l'intervention de la justice. Le SAJ peut soit renvoyer vers un autre service (AMO, PMS, etc.), soit peut proposer un programme d'aide avec l'intervention d'un Conseiller de l'Aide à la jeunesse. Si l'aide proposée par le SAJ ne convient pas et qu'aucun accord n'est possible, le Conseiller peut renvoyer la situation vers le Parquet de la Jeunesse qui évaluera s'il y a lieu de renvoyer vers le Tribunal de la Jeunesse ou de classer le dossier sans suite.

Le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) intervient si le Tribunal de la Jeunesse a décidé de prendre une mesure d'aide. Le SPJ est alors en charge d'appliquer la mesure imposée par le juge.

Le secteur de l'Aide à la jeunesse ne se porte guère mieux : ses 7000 travailleurs et travailleuses qu'il comprend sont également en situation de crise. Avec des délais d'attente qui frisent un an en moyenne et les quelque 4600 jeunes en attente d'une prise en charge, les professionnel·les sont surchargé·es, le *turn-over* est constant et entraîne un mal-être et un absentéisme croissant dans les équipes. La conséquence désastreuse de cette situation ? Une maltraitance infantile latente. En théorie, l'accueil des enfants se doit d'être le plus bref possible et *« sa réintégration au sein de sa famille d'origine devrait être envisagée dès le début du placement »*. Dans les faits, l'accueil est de plus en plus long et le placement s'éternise. Cette situation inacceptable va à l'encontre du droit à l'aide spécialisée[11] et impacte directement le Service d'aide à la jeunesse puisqu'il lui revient la charge d'accueil des jeunes et des familles[12].

Si de nombreux secteurs (santé, justice, alimentation, etc.) ont un besoin urgent de moyens et de nouvelles ressources, celui de la Jeunesse reste primordial, s'il fallait établir une échelle des priorités. Car c'est enfant que tout se joue, c'est enfant qu'une trajectoire des possibles se dessine et c'est également enfant que des portes se ferment, souvent pour toujours. Bien sûr, il reste possible, au prix d'incommensurables efforts (et souvent de chance), de réussir à déverrouiller ces portes mais les probabilités sont minces. De plus, **s'il faut parler un langage de rendement, il est utile de rappeler que *« chaque euro investi dans l'enseignement rapporterait de 10 à 15 euros en termes de croissance économique »*[13]**.

Capitaliser dans l'enfance et dans l'éducation est donc rentable. ***« Ne pas le faire, outre ce que cela implique au niveau du respect des droits de l'homme et de l'enfant, serait une des erreurs les plus coûteuses que puisse commettre un gouvernement, particulièrement en ces temps de crise et de limitation des moyens »***[14] martèle Soleyman Laqdim, le Délégué général aux droits de l'enfant, et de conclure que *« les autorités politiques doivent avoir à l'esprit que lorsqu'il s'agit de cette matière, il n'en va pas de dépenses mais bien d'investissements »*[15].

Et s'il fallait encore parler chiffres, les statistiques enfoncent le clou. En Wallonie, près de 25% des enfants vivent sous le seuil de la pauvreté tandis qu'à Bruxelles, ce pourcentage grimpe jusqu'à 40%. L'Union européenne a établi 17 critères pour mesurer la pauvreté des enfants (voir ci-contre). Si un enfant est concerné par trois de ces critères, il est considéré en état de déprivation, cela touche un enfant sur cinq en Fédération Wallonie-Bruxelles. À titre de comparaison, il s'agit d'un enfant sur dix en Flandre [16].

Indicateurs de mesure de pauvreté infantile

1. Quelques habits neufs
2. Deux paires de chaussures de la bonne pointure
3. Fruits et légumes frais chaque jour
4. Viande, poulet, poisson ou équivalent végétarien chaque jour
5. Livres à la maison adaptés à l'âge de l'enfant
6. Equipements de loisirs extérieurs
7. Jeux d'intérieur
8. Loisirs réguliers
9. Célébrations d'occasions spéciales
10. Invitation d'amis à venir jouer et manger de temps en temps
11. Participation à des excursions et événements scolaires
12. Vacances
13. Remplacement du mobilier usé
14. Absence d'arriérés de paiement
15. Accès à internet
16. Logement adéquatement chauffé
17. Accès à une voiture à usage privé

(Les critères de 13 à 17 sont relatifs au ménage) [17]

14 *Ibidem.*

15 *Idem, p. 115.*

16 *Idem, p. 61.*

17 *Ibidem.*

18 Voir https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/policies-and-activities/social-protection-social-inclusion/addressing-poverty-and-supporting-social-inclusion/investing-children/european-child-guarantee_fr et *Pauvreté et enseignement spécialisé : « Adieu la relégation ! Bonjour l'inclusion ! »*, Analyse, CODE, décembre 2022, p. 1.

19 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 67.

20 *Ibidem*

21 Depuis 1992, date de la ratification par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant.

22 Chiffres issus du rapport édité par la Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?* (octobre 2023).

23 https://ligue-enseignement.be/precarite-infantile-importance-de-lecole (mars 2018)

24 Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?*, 2023, p. 5.

25 Ces milieux d'accueil doivent répondre à des missions de qualité mises en place par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) qui *« joue un rôle central dans l'autorisation, l'agrément, le subventionnement, l'organisation, l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation de ces structures d'accueil en dehors du milieu familial »* (https://www.one.be/professionnel/milieux-daccueil/).

26 Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?*, 2023, p. 33.

27 *Ibidem*

En 2019, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne a mis en place une Garantie européenne pour l'enfance dont l'objectif est que chaque enfant puisse avoir accès à des droits fondamentaux, tels que la santé et l'éducation qui se doit d'être gratuite, de qualité et inclusive[18]. Cette garantie prévoit pour chaque enfant en situation de pauvreté un accès gratuit aux structures d'accueil de la petite enfance, à l'éducation, à un repas sain à l'école, aux soins de santé, à une alimentation saine et un logement adéquat[19]. Dans cette même optique, la Belgique s'est engagée à réduire la pauvreté d'ici à 2030. En dépit de ses ambitions, elle fait figure de mauvaise élève : ***« Certains États membres, dont le niveau de prospérité est plutôt faible (comme la Slovénie, l'Estonie ou la Croatie), parviennent à mieux protéger les enfants de la déprivation matérielle que certains pays plus favorisés, comme la Belgique »***[20]**.** À l'heure actuelle, la Belgique est en effet loin de répondre aux critères de cette Garantie européenne. Tous les cinq ans[21] le gouvernement rédige et présente un rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les conclusions sont sans appel : le nombre d'enfants touchés par la pauvreté est en augmentation et 12.8% d'entre-eux sont en état de privation matérielle[22]. **D'après l'UNICEF, la Belgique a un des taux de précarité infantile les plus élevés d'Europe, quatre enfants sur dix grandissent dans la pauvreté.** Bien sûr, l'augmentation du coût de la vie, les crises du logement et de l'emploi[23] expliquent ces chiffres effarants… Mais en partie seulement, car les choix politiques posés (et, si l'on suit la tendance actuelle, ceux à venir) sont tout aussi responsables de ces piètres résultats. Pourtant, la pauvreté n'est pas une fatalité. Des politiques ciblées ont le pouvoir d'enrayer le cercle vicieux de la pauvreté et elles doivent opérer dès la petite enfance[24].Les milieux d'accueil[25] de la petite enfance (entre 0 et 3 ans) jouent un rôle essentiel dans le développement et le bien-être des tout-petits. Socialisation, éveil cognitif et préparation à l'école, leur influence positive sur le développement des enfants est déterminante dans la réduction des inégalités. Son impact sur les parents l'est aussi puisque en prenant soin des enfants, les parents sont plus libres d'avoir une activité professionnelle. Le revenu du ménage augmente et cela se reflète sur le bien-être de leurs enfants. Ça, c'est dans le meilleur des cas… Mais qu'en est-il des enfants qui ne peuvent accéder à ce type de structure ? Dans beaucoup de pays d'Europe, la fréquentation des lieux de la petite enfance est différente selon le niveau de qualification des parents, l'emploi et le revenu familial. La Belgique en fait partie puisque *« les enfants déprivés sont moins susceptibles d'être inscrits dans un service d'accueil formel (38%) que les enfants non déprivés (56%) »*[26]. Les obstacles à la fréquentation régulière de ce type de structure sont variés : le manque de ressources financières, l'accès donné prioritairement aux parents qui travaillent, la distance géographique, les modalités d'inscription complexes (la fracture numérique joue également un rôle) ou encore le manque de flexibilité dans les horaires d'ouverture[27].

Des inégalités dès le berceau

La période de la petite enfance est de loin la phase de notre vie où nous sommes les plus vulnérables, ballotés au bon vouloir du hasard. L'image de la fée sur le berceau, bien qu'issue de contes et de légendes, ne peut mieux illustrer la réalité : les premières années de vie sont déterminées par la bonne ou mauvaise étoile qui nous aura été attribuée par le sort de la naissance. Cette étoile a le pouvoir effrayant d'élargir ou au contraire de réduire les possibles, *« un enfant né dans la précarité est susceptible d'en porter des conséquences toute sa vie, voire de devenir à son tour un adulte pauvre*[28]*»* . Le discours méritocratique largement assumé et diffusé au sein de notre société, selon lequel la réussite d'un individu dépend entièrement de son énergie à se dépasser, ne prend pas en compte les mauvaises étoiles de certains berceaux. Dès la naissance, ces enfants rencontrent des obstacles à l'accès aux droits les plus fondamentaux (alimentation, santé, éducation) déterminés par des facteurs indépendants de leur volonté. La pauvreté - et les inégalités qui en découlent - est impitoyable pour ces enfants tant elle impacte toutes les conditions d'une vie.

Inaya – 11 ans

« 1 - français ; 2 - parler ; 3 - travail ; 4 - partir à l'école ; 5 - aller à la maison. »

Sans surprise, les enfants issus de milieux défavorisés sont loin de rencontrer les conditions de vie nécessaires à leur épanouissement. Les situations de précarité affectent durablement l'enfant dès son plus jeune âge et même avant sa naissance, *in utero*. Un logement inadéquat et/ou insalubre (quand ce n'est pas l'absence de logement), une alimentation aléatoire ou malsaine, pas ou peu d'accès à la nature, à des soins de santé, etc. sont autant d'obstacles à la croissance d'un enfant et à son développement cérébral.

Un logement sain, pérenne et accueillant est une priorité que beaucoup n'ont pas la chance d'avoir. La qualité du logement a des conséquences sur le développement de l'enfant : son sommeil, sa santé, son hygiène, sa vie sociale, ses devoirs, etc. De plus, les déménagements fréquents que peuvent connaître les familles vivant dans la précarité apportent tout un lot d'inquiétudes et de frustrations. Les phases de transition sont difficiles pour la plupart des enfants et affectent leur besoin

28 *Idem*, p. 5.

29 VISEE – LEPORCQ, Dominique, *Grande pauvreté et droits de l'enfant. 14. Les principes du droit à l'éducation: lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires*, Collection Connaissance et engagement, ATD Quart Monde Wallonie, 2010, p. 10.

30 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 31.

31 VISEE – LEPORCQ, Dominique, *op. cit.*, p. 5.

légitime d'un cadre sécurisé et stable. Une alimentation équilibrée et variée est évidemment toute aussi importante, tout comme des vêtements propres, un accès à des jeux et des loisirs… La liste est longue de ce dont a besoin un enfant pour bien grandir. Au-delà des conditions matérielles, le stress qu'induit une situation de précarité affecte l'enfant et peut avoir des effets néfastes durables sur son parcours de vie. Ce stress influe sur le développement de l'enfant, sa concentration, son comportement, « le manque d'argent [étant] une source permanente de stress »[29].

Les familles en situation de précarité sont contraintes de vivre en mode survie, sans cesse sur le fil à devoir faire des choix cornéliens : payer le loyer ou les médicaments? L'électricité ou les frais scolaires?

La pauvreté des parents impacte non seulement immédiatement leurs enfants mais également leur futur, la mécanique de la pauvreté se mettant déjà en place dès les premiers manquements, *« La pauvreté des parents compromet : leur bon développement, voire parfois leur sécurité quand le parent ne dispose plus d'un logement ou que celui-ci est insalubre. Nous sommes ici face aux conséquences de la pauvreté qui se répercutent directement sur les enfants (…). Les enfants doivent alors parfois être éloignés de leurs parents alors que la situation initiale ne relève pas de l'aide à la jeunesse. Ces éloignements pourraient être évités si les parents étaient soutenus en amont »*[30].

Les obstacles des enfants issus de parents pauvres semblent ignorés et la ligne courbe aux multiples ramifications qu'ils doivent emprunter (à côté de la ligne droite des enfants privilégiés) n'est pas assez reconnue par notre société. La plupart de ces enfants devenus adultes sont à leur tour englués dans les mêmes situations de précarité qu'ils ont vécues étant petits qui limitent leurs possibles, notamment l'accès à des études supérieures plus tard. Le tableau ci-après témoigne des inégalités structurelles liées au niveau d'études des parents.

À leur tour parents, *« Ils sont souvent (…) sans instruction, sans travail, en mauvaise santé, sans droits, meurtris de ne pouvoir offrir le meilleur ni même le nécessaire à leurs enfants »* et considérés comme responsables des conditions de vie dans lesquelles leurs propres enfants grandissent, *« si ce n'est même coupables de les mettre au monde »*[31]. C'est le schéma de pauvreté qui se perpétue, état de fait tristement classique et pourtant inacceptable.

Aya – 7 ans

Représentation de l'école au moment des récréations lorsqu'elle joue à la marelle et à d'autres jeux avec ses copines.

Inégalités structurelles liées au niveau d'études des parents.

	Turquie	Chili	Belgique	Canada	Finlande
Adultes (25–65 ans), dont les parents n'ont pas fini l'enseignement secondaire inférieur et ayant eux obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur	10,3%	13,7%	22%	26,7%	34,1%
Adultes (25–65 ans), dont au moins un des parents est diplômé de l'enseignement supérieur et ayant obtenu eux aussi un diplôme de l'enseignement supérieur	70%	67%	72%	62%	65%
Rapport entre les deux taux	6.8	4.8	3.3	2.3	1.9

Source : Données OCDE (2018) issues de WOLFS, José-Luis, Les inégalités structurelles dans l'enseignement, ULD, 2025.

En outre, les familles défavorisées ont généralement peu d'accès aux structures à cause notamment de la barrière de la langue pour celles issues de la migration, de l'illettrisme pour d'autres, mais également de la méfiance envers les institutions. En effet, la hantise du placement des enfants est en partie responsable du manque de confiance envers les structures d'aide existantes. Ce non-recours aux droits aggrave des situations de précarité et peut faire basculer dans la pauvreté des familles jusqu'alors 'sur le fil'.

Le témoignage de Jérémy, aujourd'hui membre actif au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) est révélateur d'une enfance brisée par la précarité :

Mon enfance, elle était bien. J'étais quelqu'un de calme, de sportif, d'intelligent à l'école… ça a basculé vers mes 13, 14 ans. À cette période, mon père n'est plus là. Ma mère se retrouve seule ; j'ai trois petits frères et une grande sœur. Je suis le plus grand des garçons et c'est moi qui ai le plus de pression. C'est pas que ma mère me disait, tu dois faire ci ou ça ; mais moi, je voyais la situation de vie, les choses qu'elle traversait, la charge des enfants, les factures, les dettes. J'ai conscience qu'on est pauvres ; le frigo est vide. **Ma mère, elle ne dit rien ; mais même en disant rien, tu le vois ; et son fardeau, tu le prends.** La première chose que je lui ai enlevée, c'est ma charge et je ne lui ai plus demandé quoi que ce soit. (…) Elle sait pas s'occuper de tout le monde ; y a des choix à faire. Les voyages scolaires, ce genre de truc, moi je ne les faisais pas pour que les plus petits puissent les faire. J'ai jamais connu de l'argent de poche. Une paire de chaussures, des habits, une console, une boisson, un sandwich pour le midi, tous les trucs de gamin dont tu as besoin et qui nécessitent de l'argent, je me débrouille seul pour les avoir. Je deviens un petit voleur. Par nécessité. (…) Ma mère disait souvent, tes frères, ils sont petits ; toi t'es grand. Mais quand j'y pense maintenant, à 13 ans, oui, t'es grand mais t'es pas… grand. Déjà en primaire, je m'occupe des plus petits en plus de m'occuper de moi-même. Avec le temps, l'école, ça devient compliqué. Comment étudier, suivre des cours alors que le ventre, il est vide ? Pour aller à l'école, il faut être un enfant "normal", tu dois être concentré sur l'école. Puisque normalement, à cet âge-là, à part l'école, t'as pas de soucis. Mais moi c'est pas pareil, j'ai d'autres trucs à me soucier quand je rentre à la maison. Pourtant, depuis que je suis gamin, les professeurs me disent : tu as un fort potentiel, mais tu le négliges. Au foot aussi, je suis très bon joueur. Puis le gouvernement m'a tué un peu. Il a arrêté les chèques sport qui couvraient une grande partie de la cotisation du club de foot. (…) Mais un moment, comme ils ne voient jamais mes parents, comme j'ai pas d'adulte pour venir avec moi, c'est mort. (…) Mon rêve est brisé. Très longtemps dans ma vie, je me suis cherché, parce que j'ai toujours eu le foot dans ma tête. Quand t'as 13, 14 ans et que ton rêve se brise, tu sais pas comment rebondir, tu sais pas quel parcours prendre. À 16 ans, je pars de la maison. Je suis dans la délinquance à fond, j'avais déjà été en IPPJ, j'étais déjà connu de la justice. Et je ne veux pas perturber mes petits frères. Si je fais des bêtises, ça n'impacte que moi. **Je fais mon autonomie moi-même. Par nécessité, pas par envie.** Je suis seul, je ne vois pas d'avenir et les structures, je pense qu'elles peuvent pas m'aider. L'aide à la jeunesse ne m'apporte rien. Ils ne font que me sanctionner, me priver de liberté, m'envoyer à gauche, à droite, dire à ma mère que tout était de sa faute. Il y a de l'aide autour de ceux qui ont été abusés ou qui sont victimes de violences dans leurs familles. Mais nous' ceux des quartiers –, j'avais l'impression qu'on nous voyait juste comme des délinquants, comme des gamins de merde têtus avec des mauvaises fréquentations. Pourtant on avait tous des problématiques. Moi, j'avais pas d'argent, pas de structure paternelle… Mais on était traités différemment. (…) **Pour moi, à l'époque, on n'a pas compris : le problème, c'était le manque de sous à la maison et j'ai été chercher dans la rue.**[32]

Parmi ces familles 'sur le fil', on retrouve les familles monoparentales, toujours à flux tendu, jonglant entre travail, enfants et logistique. Selon l'IWEPS, les ménages les plus touchés par la pauvreté monétaire sont monoparentaux[33]. C'est en effet au sein de ces familles que le risque de basculement dans la pauvreté est le plus important. Les parents isolés font face à une triple difficulté, *« des ressources insuffisantes, un emploi inadéquat et des politiques inadaptées pour les soutenir correctement »*[34]. Si la privation des enfants est plus élevée au sein des familles monoparentales, elle se voit doublée lorsque c'est une femme qui est cheffe de famille : le risque de privation des enfants est quatre fois plus élevé contre deux fois pour les pères isolés[35].

32 Témoignage issu du RWLP, *Une rencontre avec les gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 20 février 2025. Disponible sur https://rwlp.be/3d-flip-book/rencontre-avec-les-gouvernements/

33 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 67.

34 Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?*, 2023, p. 40.

35 *Idem*, p. 56.

Près de 90% des familles monoparentales sont gérées par une femme qui concilie travail et maternité, sans que l'environnement et le monde du travail s'adaptent à cette réalité. Les mamans isolées font face à un véritable 'cumul de vulnérabilités'. Si ces difficultés sont également partagées par les hommes (revenu moindre, plus faible chance d'avoir un travail, pas de possibilité de partager le risque de chômage ou d'inactivité avec un autre adulte, difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée), elles restent plus impactantes pour les femmes.[36] Aujourd'hui, en Belgique, un parent sur cinq est en mal-être tandis que 72% sont noyés par la charge mentale. Dans 40% des cas, il n'y a aucun soutien de l'employeur. Les parents demandent un changement de modèle, *« mon employeur ne comprend pas ce que c'est d'avoir un enfant malade. Chaque absence est perçue comme un problème »*[37]. Cette pression, souvent invisible et non verbalisée, est la preuve que le monde du travail doit évoluer et prendre en compte la réalité des parents via l'établissement d'horaires adaptés et de flexibilité. C'est d'autant plus vrai pour les mères de famille célibataires. *« Comme si être fatigué, douter de soi ou se plaindre, c'était un signe d'échec. Et quand on n'a plus de relais, pas de pause, c'est encore plus dur »* explique Amina Ndam, la cofondatrice d'Empower *maman solos*[38], un hub bruxellois à destination des mamans solos qui désirent lancer leur activité professionnelle.

Il propose un programme gratuit de 6 mois (subsidié par la Région Bruxelles-Capitale) via l'appel à projets *Women in Business 2024*.

Cet incubateur permet *« d'aider les mamans solos à sortir de la précarité économique et sociale et les accompagner dans leur retour sur le marché du travail par le biais de l'entrepreneuriat »*[39]. Concrètement, ce programme offre une aide alimentaire de minimum 450 euros par mois, une formation en ligne, un mentorat individuel, une garderie pendant les sessions en présentiel, un espace de coworking et l'accès à un réseau de femmes et de mamans[40]. Car la parentalité, à côté de petits bonheurs quotidiens, épuise et déséquilibre aussi, surtout quand on se retrouve seul·e à devoir l'assumer. Maman solo et militante au sein du RWLP, Humeyra témoigne :

Ma fille a 5 ans et demi, bientôt 6 ans. Elle est entrée en première primaire, c'est une sacrée étape aussi bien pour elle que pour moi. Elle est fière et j'en suis fière, nous le sommes toutes les deux. Je pensais que ce serait ça, le côté sacré de la rentrée primaire. Seulement, je déchante, en plus d'être sacrément fière, me voilà sacrément accablée. *'Madame, Monsieur, Alma n'a pas fait ses devoirs depuis la reprise. Merci de vérifier et de signer chaque jour son travail. N'hésitez pas à me rencontrer pour toute information complémentaire. Bien à vous.'* Est-ce que c'est normal d'avoir des devoirs en 1ère année ? Je pensais que non, que le travail était fait dans l'école ? Ma fille est levée à 6h20 et déposée à la garderie pour 7h05 max. Je la récupère, il est 17h55 si les trains roulent. Sur le chemin du retour, elle râle, elle pleure, elle est fâchée car elle a faim, elle est fatiguée, elle m'en veut et elle me veut. On rentre à 18h10, elle se débarbouille, je nous prépare un repas, attention pas du tout préparé, on se doit de nourrir nos bambins avec de la qualité. Pas le temps de l'accompagner dans ses devoirs, je fais à manger. Je suis levée depuis 5h40 et après, j'ai encore des choses à faire. En plus, jamais sûre d'être à l'heure avec le train, je grapille sur mon horaire et me retrouve en déficit d'heures au travail. Je vais travailler en train car mon employeur paye les trajets à 100%. Seule avec un salaire réduit car je travaille à temps partiel médical pour des raisons de santé, je ne sais pas me faire aider à la maison. Pourtant j'en aurais physiquement besoin. Et je dois encore m'avouer chanceuse pour le logement. J'ai un logement par l'Agence Immobilière sociale qui ne prend qu'un pourcentage limité de mon revenu. Je ne parle pas des stages pendant les congés scolaires qui coûtent vraiment très, très chers... J'essaie que ma fille fasse des choses bien pendant ces périodes car je travaille, mais à quel prix... ça, c'est le parcours classique des parents solo sans moyens ni aides extérieures... ().[41]

36 Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?*, 2023, p. 62.

37 D'après une enquête menée par Partenamut, voir https://www.lesoir.be/669589/article/2025-04-17/fatigue-parentale-une-generation-bout-de-souffle?utm_source=Engage&utm_medium=e-mail&utm_campaign=LS_Newsletters&utm_content=Midi&utm_term=_13208&M_BT=2792124350131

38 Empower Mamans Solos est un incubateur conçu pour *« aider les mamans solos à sortir du cycle "stress-financier-fatigue" et bâtir un avenir économique durable pour elles et leurs enfants »*. Voir https://womeninbusiness.hub.brussels/appel-a-projet/empower-mamans-solos/

39 Voir https://www.lesoir.be/669589/article/2025-04-17/fatigue-parentale-une-generation-bout-de-souffle?utm_source=Engage&utm_medium=e-mail&utm_campaign=LS_Newsletters&utm_content=Midi&utm_term=_13208&M_BT=2792124350131

40 *Idem*

41 Témoignage issu du RWLP, *Une rencontre avec les gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 20 février 2025. Disponible sur https://rwlp.be/3d-flip-book/rencontre-avec-les-gouvernements/

Maya – 10 ans

«L'école c'est comme une prison. 8h assis sur une chaise à travailler. On peut pas parler, aller aux toilettes, on peut rien faire. Des personnes insultent, les profs disent rien et encore plus mais quasi personne se soutient.»

02
L'école, un tremplin conditionné

"Il y a les profs qui aiment leurs élèves, les pédagogues compétents et dont la personnalité est une leçon à elle seule, les directions d'écoles engagées, qui luttent chaque jour jusqu'à l'épuisement, les parents impliqués, les élèves inspirants. On ne parlera pas d'eux. On parlera de Kevin. Parce que l'école, pour Kevin, ça n'a pas du tout marché".

— *Arnaud Hoedt et Jérôme Piron,*
"Kevin", spectacle théâtral.

Pauvreté et scolarité

La précarité empoisonne insidieusement un aspect essentiel de la vie d'un enfant : son parcours scolaire. L'école représente une étape essentielle dans la vie d'un enfant, tant elle touche à la socialisation et à la construction de soi. Les situations qu'impliquent la précarité ont un effet négatif sur le développement de l'enfant, d'un point de vue cognitif, communicationnel, linguistique, social et émotionnel[42]. Autant de compétences essentielles pour bien s'épanouir dans un contexte scolaire.

Ces situations de vie difficiles influencent l'accrochage scolaire de ces enfants dès la maternelle. Ainsi, l'enfant issu d'un milieu défavorisé peut présenter un retard de développement, reflet des privations subies, et qui, contrairement à un raccourci fréquent et pourtant erroné, n'a rien à voir avec ses capacités intellectuelles. *A contrario*, on observe que certains de ces enfants ont développé d'autres compétences, telles que l'autonomie, la débrouillardise, l'empathie et la solidarité, qualités rares chez des enfants de maternelle. Aussi essentielles soient-elles, ces qualités ne sont malheureusement pas reconnues au sein de l'enseignement classique[43]. Les obstacles précités (logement et environnement non adaptés, peu d'accès aux soins de santé, etc.) ne sont pas assez pris en compte par l'école qui devient elle-même un obstacle au développement de l'enfant. Cette lacune découle de l'impréparation de l'école à ce genre de situation[44]. Une mère témoigne de ce fossé entre les familles vivant dans la pauvreté et l'école : *Je me souviens d'une institutrice dans l'école maternelle de mon fils qui expliquait à une mère qu'il fallait prévoir quelque chose à manger à son enfant pour la journée. Je me rappelle le regard vide de la maman… Est-ce qu'elle ne comprenait pas, ne maîtrisant pas le français, ou est-ce qu'elle attendait juste que se termine la leçon ? Je me le suis toujours demandé. Mais même sans connaître le français, le langage gestuel de l'institutrice ne laissait pas de place au doute… Elle mettait sous ses yeux une boîte à tartine vide. N'est-ce pas évident qu'un parent sait que son enfant doit manger la journée ? À aucun moment, l'institutrice n'a pris en compte, du moins pendant cet échange dont j'ai été le témoin involontaire, qu'il y avait là un signe de précarité. Peu de temps avant, j'avais remarqué que la maman allaitait son enfant de 3 ans dans le couloir avant de le faire rentrer en classe le matin. Je n'avais pas fait le lien à l'époque. Aujourd'hui, la brutalité de cette situation m'apparaît comme une gifle : cette maman allaitait son enfant dans le couloir le plus tard possible avant le début de la journée, faute de pouvoir remplir sa boîte à tartines. Et nous, les institutrices, les parents de cette classe, qui avons côtoyé cette maman pendant une année entière, nous n'avons rien vu. Nous n'avons rien compris. Cette méconnaissance de la réalité des autres, cette ignorance d'une précarité cachée mais aussi cette volonté de ne pas la voir, nous en sommes toutes et tous responsables*[45].
Ce récit témoigne d'une incompréhension mutuelle et d'une distance entre certaines familles précarisées et l'école. Comme deux lignes parallèles se regardent sans jamais se rencontrer, cet éloignement contribue encore à renforcer les inégalités car c'est l'enfant qui en fin de compte doit fournir plus d'efforts pour s'intégrer. L'école n'a souvent pas conscience de cette difficulté et l'enfant se retrouve seul et démuni face aux exigences d'une institution dont il n'a pas les règles. De son côté, la famille – en particulier lorsqu'elle est étrangère – ne possède pas non plus les codes inhérents à un environnement scolaire et ne comprend pas ce qu'on attend d'elle ou de son enfant. Enfin, du point de vue de l'enfant, l'école représente un monde où tout est différent, voire hostile. Il en développe dès lors un « comportement sain de protection et de défense qui se traduit par un repli sur soi, un mutisme, un retrait volontaire des activités ou à l'inverse, de l'agressivité, de la turbulence, de l'hyper activité, de la susceptibilité »[46] creusant encore plus le gouffre entre l'école et lui-même. Si l'école veut remplir sa mission pour toutes et tous, elle doit prendre en compte les obstacles que l'enfant rencontre et doit porter un regard positif sur chaque enfant[47]. *« Le fossé qui existe entre la vie des personnes en grande pauvreté et le monde de l'école est à l'origine de nombreux malentendus et les enfants défavorisés rencontrent de multiples obstacles de toutes sortes tout au long de leur scolarité »* [48].

Cette communication, déficiente ou maladroite, entre l'école et les familles affecte leur relation et la vie scolaire de l'enfant. Il arrive que les familles n'accèdent pas à l'information car elle peut être écrite de manière complexe ou non adaptée à des publics qui ne sont pas familiers de la culture scolaire. On constate également que le regard de l'école peut être jugeant. Certains professeurs ignorent tout de la vie de ces familles et les jugent *« à partir de leur propre expérience et représentation »*.
Ainsi *« les enfants mal habillés, n'ayant pas leur matériel, parfois leur repas sont rapidement considérés comme 'négligés' »*[49].

Le raisonnement est le même quand ces parents ne paient pas les frais ou ne viennent pas aux réunions. Ils peuvent être vite jugés comme *« se désintéressant de la scolarité, voire de leurs enfants »*. Ces différences sont interprétées comme négligence, mauvaise volonté, irrespect et a pour conséquence humiliation, moquerie, rejet et peut aller jusqu'à l'absentéisme et la déscolarisation de l'enfant[50]. Ce père de famille, honteux de ne pouvoir aider son enfant, en témoigne :

Moi, j'étais complexé, quand mon fils me demandait : "Papa, tu veux pas regarder mon devoir ?" C'est pas que ça m'intéressait pas mais je voulais pas dire au gamin que je ne connaissais rien. Je disais : "Oh, j'ai pas le temps, je suis pas bien". Je n'ai jamais signé un devoir, jamais signé son bulletin, rien du tout, hein. De peur que… Parce que moi, j'écrivais plus mal que lui qui était en primaire. Et si j'aurais mis mon nom comme moi je le mets, on aurait pu dire que c'est lui qui avait signé. Et c'était horriblement dur, ça. [51]

Le cas de l'aide aux devoirs est édifiant dans l'illustration des inégalités entre les enfants. Certains parents sont dans l'incapacité de soutenir leurs enfants pour leurs devoirs, par manque de temps ou de ressources nécessaires. À l'inverse des enfants suivis par des logopèdes ou des psychologues dès les premières difficultés, d'autres se retrouvent seuls et démunis face aux exigences de l'école. Un soutien

42 Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?*, 2023, p. 30.

43 VISEE – LEPORCQ, Dominique, Grande pauvreté et droits de l'enfant. 14. *Les principes du droit à l'éducation: lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires*, Collection Connaissance et engagement, ATD Quart Monde Wallonie, 2010, p. 7.

44 *Idem*, p. 4.

45 Témoignage anonyme.

46 VISEE – LEPORCQ, Dominique, Grande pauvreté et droits de l'enfant. 14. *Les principes du droit à l'éducation: lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires*, Collection Connaissance et engagement, ATD Quart Monde Wallonie, 2010, p. 7.

47 De SMET, Noëlle, *Au front des classes. Face à la classe, aux côtés des élèves, dans les luttes sociales*, Changements pour l'égalité ASBL, éd. Couleur livres, 2009, p. 15.

48 VISEE – LEPORCQ, Dominique, *op. cit.*, p. 6.

49 *Ibidem*

50 *Idem*, p. 11.

51 Témoignage issu de Collectif, À l'école des familles populaires. *Pour se comprendre et apprendre*, Changements pour l'égalité asbl, éd. Couleur livres, 2011, p. 7.

scolaire de base peut être une montagne infranchissable pour certains parents et ce pour diverses raisons telles que l'illettrisme ou l'analphabétisme, la non-maîtrise de la langue française pour les parents issus de la migration ou encore une indisponibilité matérielle (travail en horaires décalés par exemple). Le président du Mouvement Réformateur, Georges-Louis Bouchez, expliquait lors d'une interview sur RTL info que la clé de la réussite était le travail et la discipline, en parfaite cohérence avec la méritocratie prônée par son parti : *« (…) ma mamie s'occupait de moi à la sortie de l'école, parce que mes parents bossaient. Je devais, dès la troisième maternelle, orthographier correctement 10 mots tous les jours avant de prendre mon goûter. Parce que la référence, c'était mon papa, qui a toujours travaillé. Et aujourd'hui, il a 70 ans, il continue encore à travailler »*[52]. Faut-il encore le rappeler, cet entourage et cette proximité dont a pu bénéficier M. Bouchez sont loin de représenter la majorité des cas puisque seuls 2% des enfants en situation de pauvreté sont gardés dans un cadre informel (c'est-à-dire par les grands-parents ou d'autres membres de la famille) contre 22% pour les enfants non déprivés[53].

Les conditions de vie des familles pauvres sont si difficiles qu'elles ne leur permettent pas *« de placer l'école au centre de leurs préoccupations ; elle est constamment repoussée en périphérie par des problèmes de survie »*[54]. Dans ces cas-là, la position adoptée par les familles est souvent celle du repli sur elle-même. Sentiment d'incompétence, d'illégitimité, de honte ressentis par les parents sont autant d'entraves à la réussite et à l'épanouissement scolaires de leurs enfants[55]. Noëlle de Smet, ancienne professeure de français : *« Pourquoi l'école s'acharne-t-elle à croire que la solution de l'échec scolaire des enfants de milieux populaires est dans les mains de leurs parents ? Pourquoi s'épuise-t-elle à vouloir changer les familles, les 'scolariser', alors qu'elle n'en a pas le pouvoir ? Pourquoi ajoute-t-elle à cette situation difficile son jugement, sa dévalorisation, sa condamnation des familles populaires ? Quand comprendra-t-elle que ce qu'il faut changer, c'est son regard sur les familles, pas les familles ! »* [56].

52 Emission Face à Buxant (avril 2025), voir https://www.rtl.be/7363/free-tags/martin-buxant

53 Fondation Roi Baudouin, *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?*, 2023, p. 34.

54 Collectif, À l'école des familles populaires. *Pour se comprendre et apprendre*, Changements pour l'égalité asbl, éd. Couleur livres, 2011, p. 12.

55 Collectif, À l'école des familles populaires. *Pour se comprendre et apprendre*, Changements pour l'égalité asbl, éd. Couleur livres, 2011, p. 13.

56 *Idem*, p. 12

57 *Pauvreté et enseignement spécialisé : « Adieu la relégation ! Bonjour l'inclusion ! »*, Analyse, CODE, décembre 2022, p. 5.

58 L'enseignement spécialisé (organisé de la maternelle au secondaire) comprend neuf « types » qui renseignent à des troubles distincts. Les trois plus courants sont le type 1 qui concerne les enfants ayant un retard mental léger, le type 2, un retard mental sévère, le type 3 qui fait référence aux troubles du comportement ou de la personnalité (et ne concerne donc pas le niveau d'intelligence) et le type 8, troubles de l'apprentissage (GAUTIER, Céline, op. cit. et https://www.belgium.be/fr/formation/enseignement/specialise).

59 VISEE – LEPORCQ, Dominique, *op. cit.*

60 GAUTIER, Céline, *op. cit.*

61 *Pauvreté et enseignement spécialisé : « Adieu la relégation ! Bonjour l'inclusion ! »*, Analyse, CODE, décembre 2022, p. 3.

Mohammed – 10 ans
« Prison, foot, fatigué mais content. »

Des ressorts cassés

Au sein de nos écoles, la question de savoir où s'est perdue l'inconditionnalité du droit fondamental à l'éducation est plus que légitime. Beaucoup trop d'enfants souffrent d'un système scolaire défaillant qui a perdu sa valeur maîtresse d'inclusivité. Mais quels sont-ils, les ressorts cassés de notre système scolaire ?

Parmi les différentes pratiques à revoir et à améliorer, celle de la **relégation scolaire** représente un sérieux dossier. Elle résulte *« d'un processus conscient ou inconscient, formel ou informel qui consiste à orienter ou diriger un·e élève vers une filière ou un type d'enseignement plus en fonction de ses (mauvais) résultats et de son origine socio-économique que de ses aptitudes et aspirations »*[57]. Si cela peut parfois s'avérer nécessaire, **cette pratique est devenue la norme pour une kyrielle d'enfants défavorisés et beaucoup dénoncent le nombre important d'orientations abusives vers l'enseignement spécialisé**[58] **qui se font *« sans mise en place d'un soutien en amont et peuvent avoir lieu dès la première ou la deuxième maternelle »***[59]. Entre 2010 et 2020, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement spécialisé a augmenté de 18% en maternelle et de 11% en primaire[60].

Au sein d'un système scolaire inégalitaire, il est un fait que *« le statut socio-économique de l'enfant détermine en grande partie ses chances de réussite scolaire »*[61]. Le lien entre origine socio-économique et orientation vers

le spécialisé ne peut être contesté : « *25% des élèves issus des quartiers les moins favorisés d'un point de vue socio-économique sont trois fois plus représentés dans le spécialisé que les élèves les plus favorisés* »[62]. Pourtant l'enseignement spécialisé n'a pas à l'origine pour vocation de 'regrouper' les enfants les plus défavorisés culturellement… État de fait que le Pacte pour un enseignement d'excellence veut remettre en mémoire de chaque acteur (voir encadré page suivante). Enfin, rappelons que la relégation scolaire, lorsqu'elle est abusive, est contraire à l'article 2 de la Convention des droits de l'enfant relative à la non-discrimination[63].

Quelles sont les raisons de ces orientations abusives ? Principalement, un manque de communication entre l'école et la famille et l'exclusion du processus de cette dernière qui en découle. Cette communication entre famille et école, pourtant essentielle, fait trop souvent défaut et peut mener à des orientations non fondées vers l'enseignement spécialisé. Témoignage parlant de ce manque de collaboration, le cas du petit Rachid, relaté par Noëlle de Smet, explicite bien la distance entre parents et professeur·es, la mise à l'écart des premiers dans le processus d'orientation, le manque de connaissance des situations familiales des seconds et, somme toute, le jugement partagé. La scène a lieu dans une laverie :

Trois mamans parlent de Rachid, sept ans. (…)
'Il est à spécial' dit sa maman, comme pour s'excuser. *'Ça ne va pas Rachid, il est à spécial'(…).* Lui, visage fermé, moue, tête enfoncée dans son anorak. Une des mamans m'interpelle: *'C'est bien, spécial?'* Les deux autres mères se rapprochent. *'Ce n'est pas bien, ils n'apprennent rien dit la mère de Rachid. Pourquoi il est à spécial?'* Rachid s'est enfin assis. Mais dans un coin, une joue appuyée à son cartable et il regarde les mamans du coin de l'œil. Puis il se met à ouvrir lentement son cartable, en observant un peu sa mère. Il sort un classeur et le met sur ses genoux. Assise sur la banquette entre les mamans et Rachid, je glisse vers lui : *'C'est ton travail ça?'* Sans un mot, il fait oui de la tête baissée. *'Tu as beaucoup travaillé alors?'* Il relève un peu la tête et ouvre le classeur. Tout bas, il m'explique chaque page. Les mamans conversent dans leur langue et ne semblent ne plus s'occuper de Rachid.
Lui, continue longuement à m'expliquer clairement ce qu'il a fait et pour apprendre quoi. *'Tu as montré à ta maman?' – Non .'* On se glisse de l'autre côté, avec le classeur et on continue à feuilleter. Une des femmes dit à la mère de Rachid: *'Regarde, ton fils sait écrire'.*
La mère le regarde *'Tu sais écrire, toi?'* Lui se lève d'un bond et commence à tracer des mots dans la buée de la vitrine dont le mot *'Ima'* (maman). Je réalise que la maman ne sait pas lire. On lit les mots tout haut. Tout à coup, Rachid est radieux. Sa mère sourit… mais quand même un peu l'air de ne pas trop y croire. Puis ça discute entre les trois mamans :

– 'Pourquoi il est à spécial?
– Est-ce que tu vas à l'école toi?
– Non, j'ai la honte. Qu'est-ce qu'ils vont me dire? Toujours les problèmes. Rachid difficile, tout ça.
– Tu regardes dans le classeur?
– Est-ce que je peux?'

Et chacune de parler aussi de son enfant, de l'école, de *'maîtresses têtues comme des ânes, parce qu'elles ne t'écoutent pas bein !'* Mon linge était sec. J'allais partir. La mère m'apostrophe :
C'est bien le spécial?
À qui je peux demander pas le spécial?'.[64]

62 Données issues des Indicateurs de l'enseignement (2015) et citées dans *Pauvreté et enseignement spécialisé : « Adieu la relégation ! Bonjour l'inclusion ! »*, Analyse, CODE, décembre 2022.

63 Pour le texte complet, voir https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child

64 *Idem*, p. 61-62.

65 *Pauvreté et enseignement spécialisé : « Adieu la relégation ! Bonjour l'inclusion ! »*, Analyse, CODE, décembre 2022, p. 7.

66 GAUTIER, Céline, *Inégalités scolaires. À 5 ans, ils sont déjà largués* dans Médor, n°29, Hiver 2022-2023, p. 55.

67 En maternelle, dans les réorientations vers le spécialisé, c'est le type 3 qui est le plus souvent diagnostiqué (GAUTIER, Céline, *op. cit.*).

68 VISEE – LEPORCQ, Dominique, *Grande pauvreté et droits de l'enfant. 14. Les principes du droit à l'éducation: lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires*, Collection Connaissance et engagement, ATD Quart Monde Wallonie, 2010, p. 7.

69 PENNAC, Daniel, *Chagrin d'école*, éd. Gallimard, 2007, p. 82.

70 VISEE – LEPORCQ, Dominique, *Grande pauvreté et droits de l'enfant. 14. Les principes du droit à l'éducation: lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaires*, Collection Connaissance et engagement, ATD Quart Monde Wallonie, 2010, p. 14.

71 MOTTINT, Olivier, *Ségrégation scolaire : quel est le problème ? Et comment s'en libérer ?* dans L'École démocratique, n°100, décembre 2024, pp. 4-7.

72 Le terme 'école-ghetto' renvoie *« à l'établissement scolaire [qui] présente une concentration anormalement élevée d'élèves pauvres - 'ghetto de pauvres' - ou d'élèves riches - 'ghetto de riches'- »* (MOTTINT, Olivier, *op. cit.*).

73 Témoignage d'une institutrice issu de MOTTINT, Olivier, *op.cit.*

Impliquer les parents et l'enfant avant toute réorientation, discuter et poser les choix sont des réflexes essentiels à mettre en place pour diminuer le nombre de relégations scolaires inutiles[65] qui non seulement sapent la confiance en soi mais limitent les possibles, puisqu'il est très difficile de réintégrer l'enseignement ordinaire après un passage dans le spécialisé. À titre d'exemple, en 2020-2021, seuls 46 élèves de primaire (diagnostiqués type 3) sur 2167 ont réussi ce tour de force[66].

La tendance à la « *médicalisation* » des difficultés de l'enfant, très vite perçues comme des troubles de l'apprentissage, est une autre cause de la relégation scolaire[67]. Des doutes sont induits sur la capacité de l'enfant à réussir et, très jeune, on lui prédit déjà « *une scolarité difficile* »[68]. **Une limitation des possibles est imposée à l'enfant à grand renfort de diagnostics. Pourtant, le pire n'est pas là… Le pire c'est que l'enfant finit par y croire et, « *installé dans la conviction de sa nullité* »[69], il devient une proie au sein même de son parcours scolaire.** À l'inverse (et bien heureusement, cela existe), « *des enfants peuvent rattraper des années d'échec en quelques mois parce qu'un enseignant croit en eux, les soutient* »[70]. Pour mettre en place une approche individualisée qu'exige ce genre de prouesse, les enseignants dévoués ont besoin de temps… Et comment trouver le temps (et l'énergie !) lorsqu'on enseigne dans des classes surpeuplées avec une majorité d'enfants en difficultés ? Car c'est souvent le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles, « *championne de la ghettoïsation scolaire* »[71] où 28% des élèves sont scolarisés dans une école dite 'ghetto de pauvres'[72], contre 25% dans une école 'ghetto de riches'. Un calcul très simple nous amène au constat alarmant que plus de la moitié des enfants scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, 53% donc, fréquentent une école ghettoïsée.

Enseigner dans une 'école-ghetto', c'est franchement épuisant, et parfois désespérant, il faut bien l'avouer. Les enfants sont formidables, ce n'est pas la question. Ils font ce qu'ils peuvent, ils se démènent, avec parfois l'un ou l'autre qui resquille bien entendu. Mais il y en a tellement qui ont d'immenses difficultés que j'ai souvent l'impression de courir l'un à l'autre sans réussir malgré ça à aider chacun aussi bien qu'il faudrait, c'est-à-dire suffisamment pour qu'il dépasse durablement ses difficultés. Je m'épuise en préparation de matériel de remédiation, je m'épuise à tenter de les sortir de leurs difficultés, (…) je m'épuise à rencontrer les parents, je m'épuise à 'sauter' d'un banc à l'autre pour apporter des ressources. Et en dépit de tout ça, je ne peux pas dire que les résultats soient à la hauteur de mon investissement. Parce qu'il faudrait pour cela que je puisse m'asseoir 10 à 15 minutes à côté de l'un, à côté de l'autre, et que ce n'est tout simplement pas possible quand plus de la moitié des élèves sont en grande difficulté, quand vous avez en plus des élèves primo-arrivants qui arrivent au compte-goutte en cours d'année scolaire. Alors j'ai l'impression de ne pas bien faire mon métier, je suis frustrée et dépitée de ne pas pouvoir aider chacun. Parfois, je me sens tellement dépassée par le nombre d'élèves en difficulté que je me pose cette question sordide mais néanmoins pragmatique : qui j'aide et qui je n'aide pas, aujourd'hui ? Qui je laisse de côté pour aider valablement tel élève ? Tant qu'il y aura tant d'élèves en difficulté massés dans les mêmes classes, on n'en sortira pas (…)[73].

Tiago – 10 ans
« Pour moi l'école est bof car c'est nul, on travaille et la cour est bien mais l'école c'est 'guez'. »

74
Pauvreté et enseignement spécialisé : « Adieu la relégation ! Bonjour l'inclusion ! », Analyse, CODE, décembre 2022, p. 8.

Pacte pour un enseignement d'excellence

Le Pacte pour un enseignement d'excellence a pour objectif de *« renforcer la qualité de l'enseignement, de la maternelle à la fin du secondaire, et ce au bénéfice de tous les élèves (…) et se traduit par une approche systémique »*, c'est-à-dire touchant à plusieurs dimensions. L'objectif est in fine une amélioration progressive du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Réforme d'envergure, elle témoigne de la conscience du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles des dégâts causés par un enseignement inégalitaire. Les différentes modifications apportées par ce Pacte concerne la globalité du système éducatif ainsi que du contenu des apprentissages : *« gouvernance du système et des écoles, contenu et organisation des apprentissages, parcours et accompagnement des élèves, formation des enseignants, accompagnement des écoles, leadership des directions, rythmes scolaires, climat et démocratie scolaire… »*.

Le Pacte en 7 objectifs :

1) Améliorer significativement les savoirs, savoir-faire et compétences des élèves.
2) Augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.
3) Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus et les moins favorisés d'un point de vue socio-économique.
4) Réduire progressivement redoublement et décrochage.
5) Réduire les changements d'école au sein du tronc commun.
6) Augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.
7) Accroître les indices du bien-être à l'école et l'amélioration du climat scolaire.

Cette transformation de l'école dans sa globalité a pour but notamment d'aboutir à plus d'inclusivité et pour ambition de prendre en compte les différences de chaque enfant ainsi que ses besoins spécifiques. Au niveau de la thématique de la relégation, cette nouvelle pédagogie prévue par le Pacte adopte une approche évolutive : au lieu d'opter pour une réorientation dès les premières difficultés rencontrées par l'enfant, ces obstacles sont identifiés et des 'aménagements raisonnables' mis en place pour, au besoin, les contrer. Depuis 2022, il existe des pôles territoriaux qui ont pour mission d'aider les écoles à faire ces aménagements pour les élèves aux besoins spécifiques ainsi que pour accueillir celles et ceux qui viennent du spécialisé.
La relégation serait seulement envisagée si les aménagements mis en place ne se révèlent pas suffisants pour permettre à l'enfant d'évoluer normalement. [74]

Source : https://ligue-enseignement.be/education-enseignement/legislation/le-pacte-pour-un-enseignement-dexcellence

Un autre ressort cassé de notre enseignement prend les traits d'une promesse non tenue, celle de la gratuité scolaire. Non-effective chez nous, elle est pourtant réelle dans la majorité des pays européens. La Belgique, une nouvelle fois, se distingue : son enseignement est l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. La gratuité de l'enseignement obligatoire (qui comprend les fournitures scolaires) est un droit qui est protégé par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et par la Constitution belge. Pourtant, de l'argent est toujours réclamé aux familles[75] et le coût moyen annuel dépasse largement l'allocation de rentrée scolaire[76], calculé à 255 euros pour le primaire et à 428 euros pour le secondaire[77]. En Fédération Wallonie-Bruxelles, deux parents sur trois rencontrent des problèmes financiers en raison du coût de l'école[78].

Une lettre ouverte de la Ligue des familles et co-signée par un panel d'organisations[79], dont Action Vivre Ensemble, dénonce le fait que deux familles sur trois éprouvent des difficultés à payer ces frais scolaires. En vérité, c'est l'arbre qui cache la forêt puisque l'ensemble de la classe moyenne est affectée par ces frais. Depuis 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée à améliorer cette gratuité. Ainsi, les parents des élèves nés en 2016 ou après ne doivent plus acheter les fournitures scolaires de base. Dans la même optique d'amélioration, les coûts des excursions et autres voyages scolaires sont plafonnés pour l'enseignement maternel, ce qui n'est malheureusement pas (encore ?) le cas pour le primaire et le secondaire[80].

La ministre en charge de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), voudrait réserver la distribution du petit matériel scolaire aux familles en difficulté financière. Plusieurs acteurs du secteur sont opposés à cette proposition, jugée comme une 'fausse bonne idée'. Tout d'abord, parce qu'elle remet en question le principe de la gratuité universelle, gratuité supposée donc pour chaque enfant. Ensuite, il ne s'agirait plus d'une gratuité mais d'une aide sociale et cela se révèlerait très complexe à mettre en œuvre notamment au niveau de la délimitation du seuil de revenus des parents. Enfin, le dernier argument avancé et non des moindres est la stigmatisation des enfants les plus pauvres[81]. Si la ministre veut rassurer sur le fait que les quelques mécanismes de gratuité scolaire existants ne sont pas remis en cause, le secteur reste inquiet. Notamment à cause de la gratuité parcellaire des fournitures scolaires mise en place depuis octobre 2024 : la distribution de matériel scolaire est gelée dès la fin de la 3e primaire. Cette mesure représente un coût supplémentaire d'environ 100 euros dès la 4e primaire[82].

Pour améliorer une gratuité scolaire au sens large, une des solutions avancées par plusieurs acteurs de terrain serait de proposer des repas scolaires gratuits. Le dernier rapport annuel du Délégué général aux droits de l'enfant relève qu'un enfant sur quatre n'a pas de tartines à midi[83]. La Belgique est un des seuls pays d'Europe à ne pas avoir (encore) mis en place de repas scolaires gratuits. Pourtant, les bénéfices d'une telle pratique sont nombreux : ils permettent de meilleurs résultats scolaires, ils encouragent à la fréquentation scolaire et

75 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 75.

76 Accordée à chaque enfant bénéficiaire du Service social qu'il s'agisse d'enfants inscrits dans un établissement ordinaire ou spécialisé, maternel, primaire, secondaire, de plein exercice ou à horaire réduit, ou d'enseignement supérieur. Cette allocation peut varier de minimum 31.50 euros à maximum 194 euros par enfant selon le montant de revenu moyen mensuel par personne composant le ménage et le niveau d'études suivi par l'enfant (https://www.wbe.be/servicesocial/services-et-aides/pour-vos-enfants-en-particulier/).

77 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 76.

78 *Enseignement. Leçons de rattrapage pour Valérie Glatigny dans Politique*, n°129, 2025, p. 90.

79 Disponible sur https://liguedes-familles.be/article/couts-scolaires-et-mise-en-oeuvre-de-la-gratuite

80 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 77.

81 *Enseignement. Leçons de rattrapage pour Valérie Glatigny* dans Politique, n°129, 2025, p. 90.

82 *Idem*, p.89

83 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 77.

84 *Idem*, p. 65.

85 *Idem*, p. 65-66.

86 *Enseignement. Leçons de rattrapage pour Valérie Glatigny dans Politique*, n°129, 2025, p. 87.

offrent une meilleure santé aux enfants[84]. *« En termes d'efficacité, des repas gratuits pour tous ou pour les ménages à bas revenu (s'ils sont ciblés sans stigmatisation et sans démarches supplémentaires pour les parents) sont efficaces pour soutenir une alimentation saine, une meilleure concentration à l'école, un sentiment de sécurité alimentaire et des bénéfices à moyen terme sur la santé et les risques d'obésité, tout en soulageant les parents au niveau budgétaire et du temps à consacrer au repas.* ***Seuls une poignée de pays n'ont pas de politiques de repas scolaires gratuits. La Belgique en fait partie »***[85].

Enfin, pour réparer les ressorts cassés et permettre à l'école de jouer son rôle de tremplin pour chaque enfant, quel qu'il soit, il serait intéressant d'impliquer plus concrètement les élèves, singulièrement absents des comités de concertation des réformes en cours, propose la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO). *« Alors que les élèves représentent le cœur du système éducatif, qui est conçu pour leurs apprentissages, leur développement personnel, leur intégration sociale et leur émancipation, la démocratie scolaire ne s'est pas construite en les plaçant en son cœur »*[86] se désole-t-elle.

Youssef – 10 ans
« Récréation, fatigué, football, encouragements. »

03
Après l'école

"L'enfant ne se réduit pas à l'école et à la famille. D'autres compétences doivent être mises en œuvre en matière d'expression, de participation, de créativité, il est important que cela soit structuré et encouragé au travers des activités extrascolaires".

— *Bernard de Vos*

Des cours de piano ou rien

Dans les discours et narratifs diffusés par les associations de terrain qui luttent contre la précarité et l'exclusion sociale au quotidien, le schéma de la pauvreté qui se perpétue de génération en génération est fort présent, et à raison. Il est évidemment essentiel de sensibiliser à l'injustice de naître pauvre et au manque de mobilité sociale qui en découle. Ceci étant dit, on ne parle pas assez de son corollaire, le cercle vertueux de la richesse et de ses privilèges qui s'additionnent et qui achèvent de paver une route déjà toute tracée. On sous-estime l'importance de ce cercle vertueux comme on sous-estime celui, vicieux, de la pauvreté. L'inscription dans une 'bonne école', par exemple, élargit les possibles des enfants et leur donne accès à d'autres informations qui leur permettront de voir loin, toujours plus loin ainsi que des facilités pour plus tard. Ces facilités préparent et forgent déjà leur future vie d'adulte. Si cela est connu, parfois conscientisé, ce n'est de toute évidence pas assez souligné… Il est intriguant d'entendre des gens issus d'une classe privilégiée et qui ont réussi professionnellement dire qu' '*ils se sont faits tout seuls*'. Loin de nous l'idée de leur enlever le mérite de leur réussite, mais cette déclaration constitue tout de même un exemple frappant de la faible conscience de ces privilèges. Or, ne pas les prendre en compte accentue l'idée néo-libérale de responsabilité individuelle (largement diffusée dans la société) : '*ce que je suis, ce que je fais dépend entièrement de moi et de mes actions*'. Nous l'avons vu, rien n'est moins vrai.

Les activités extra-scolaires, très majoritairement réservées aux enfants favorisés, sont une illustration de ce cumul de privilèges. Parmi les piliers qui soutiennent l'éducation d'un enfant, l'extrascolaire tient une bonne place aux côtés de la famille et de l'école[87]. Déterminantes sur une pléthore d'aspects éducatifs, les activités extrascolaires ont l'intérêt de former à travers d'autres moyens tels que le jeu, la musique ou le sport[88]. Ces approches éducatives sont tout aussi importantes que l'approche traditionnelle dispensée par l'école et sont essentielles pour le développement des enfants et pour leur épanouissement. 90% des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles qui pratiquent une activité en dehors de l'école ont des parents qui occupent une fonction de cadre ou libérale. Pour ces derniers, il s'agit avant tout de « *maximiser le potentiel de leurs enfants* »[89] à coup de leçons de piano, d'escalade ou de danse classique. Et pourquoi s'en priveraient-ils ? Apprentissage de la vie en groupe, sentiment d'appartenance, curiosité intellectuelle, enrichissement du vocabulaire, révélation de la personnalité, découverte de compétences hors du cadre scolaire, confiance en soi, etc[90]. Les bénéfices sont nombreux et leur impact sur la trajectoire des enfants qui ont la chance d'en jouir a tendance à être sous-estimée[91] par la société. En effet, élever un enfant sans lui faire prendre conscience des privilèges qui l'entourent, c'est creuser un peu plus le fossé

87 ANDRIES, C. et GAUTIER, C., *L'éducation de l'ombre. Tout se joue après 16h* dans Médor, n°37, Hiver 2024-2025, p. 33.

88 MALCHAIR, L., *Une école hors les murs. Transmission, émancipation et citoyenneté*, Etude, Commission Justice et Paix, 2017, p. 8.

89 ANDRIES, C. et GAUTIER, C., *op. cit.*, p. 27.

90 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 81.

91 ANDRIES, C. et GAUTIER, C., *op. cit.*, p. 27.

92 *Idem*, p. 28.

93 *Idem*, p. 26.

94 Délégué général aux droits de l'enfant, *Droits de l'enfant. Tous incasables ?*, Rapport annuel 2023-2024, Bruxelles, 2024, p. 80.

95 *Idem*, p. 83.

96 *Les soft skills* englobent les diverses compétences liées au comportement, à la personnalité ou à des capacités émotionnelles : adaptation, autonomie, initiative, empathie, etc.

97 ANDRIES, C. et GAUTIER, C., *op. cit.*, p. 28.

98 TERET, Céline, *Une tartine dans le cartable ou une activité extrascolaire ?* dans Alter-échos, n° 479, 2019.

99 Les cours de natation sont obligatoires en primaire (pas en maternelle) et inscrits dans les Socles de compétences (Circulaire n° 4237 du 13/12/2012). Chaque enfant arrivé à la fin de sa 6e année primaire est donc supposé savoir nager.

100 Voir https://www.rtbf.be/article/la-galere-des-ecoles-pour-organiser-des-cours-de-natation-11287210

101 ANDRIES, C. et GAUTIER, C., *L'éducation de l'ombre. Tout se joue après 16h* dans Médor, n°37, Hiver 2024-2025, p. 29.

d'incompréhension entre les pauvres et les riches. ***« Cette valorisation du mérite fait oublier que le niveau socioéconomique des parents est le plus gros facteur de réussite scolaire et professionnelle. L'ignorer et faire en sorte que nos enfants ne s'en rendent pas compte contribuent à ce que, demain, ils endossent cette idée selon laquelle 'les pauvres pourraient quand même, eux aussi, un peu se secouer' »***[92].

En Belgique, les activités extra scolaires, au même titre que l'enseignement, renforcent ainsi les inégalités : « *Doit-on accepter comme allant de soi que les uns (les plus aisés, les plus investis, informés, etc.) se forgent un bagage social, culturel, physique… pendant que les autres restent à la maison ?* »[93]. Beaucoup d'enfants défavorisés n'ont aucun loisir[94] et pourtant ils en ont grandement besoin puisque « *participer régulièrement à une activité extrascolaire de qualité permet aux enfants d'élargir leur horizon, de stimuler leur créativité et d'apprendre sur le monde qui les entoure* »[95]. C'est en ce sens que les activités extrascolaires développent les *soft skills*[96] des enfants, hautement valorisées sur le marché du travail. Une nouvelle fois, le cercle vertueux de la richesse agit et assure plus de chance aux enfants bénéficiant d'activités extrascolaires à avoir un travail plus tard[97]. Dans les obstacles qui empêchent l'accès à un loisir, il n'y a pas seulement coût, il y a d'autres freins, plus insidieux, comme l'explique Matteo Detemmerman, animateur, « *à Auderghem ou à Watermael-Boitsfort, les parents téléphonent, envoient un e-mail, utilisent tous ces moyens de communication. Quand on discute avec eux, ils comprennent tout de suite. Là où, à Schaerbeek, les parents rencontrent plus de difficultés à savoir comment s'inscrire sur internet. Et il y a la barrière de la langue, dialoguer est plus compliqué. C'est un réel frein pour eux. Parfois aussi, les parents se méfient du milieu associatif, qui leur est inconnu* »[98].

Dans le domaine des activités extrascolaires, l'institution scolaire joue également un rôle, notamment pour les cours de natation, obligatoires[99], savoir nager étant un prérequis essentiel pour un enfant, ne serait-ce qu'en en termes de sécurité. Pourtant beaucoup d'écoles n'en proposent pas à cause notamment d'un manque d'infrastructures (d'ici à la fin 2025, la Wallonie devrait se doter de 12 nouvelles piscines) et d'encadrants[100]. Si les parents plus aisés vont avoir le réflexe d'inscrire leurs enfants à des cours de natation en dehors de l'école, qu'en est-il des autres ? « *Nous, on existe parce que l'État ne fait pas son travail suffisamment bien* »[101] explique au journal Médor un directeur d'un centre d'activités extrascolaires.

En outre, les activités extrascolaires sont essentielles pour le rythme de l'enfant car elles permettent d'alterner le temps scolaire avec des moments plus créatifs. Dans cette optique, le parti du Mouvement Réformateur propose d'allonger les horaires de l'enseignement fondamental, de 8h30 à 17h, afin de pouvoir y intégrer des activités sportives, culturelles mais aussi numériques. Cette idée a le mérite d'offrir les mêmes possibilités à chaque enfant et dans le même temps de faciliter la vie des parents. Cependant, cela implique

de revoir le rythme journalier de l'école et donc son organisation. Par exemple, les apprentissages cognitifs seraient réservés à la matinée et l'après-midi serait dévolue à de la musique ou du sport[102]. Le secteur de l'extrascolaire n'est pas convaincu par cette proposition, les acteurs craignant *« un appauvrissement du cadre de vie de l'enfant »*. Le Délégué général aux droits de l'enfant, Solayman Laqdim, redoute que cette solution crée une confusion pour l'enfant et préconise de garder les spécificités de chaque lieu de vie et de les faire dialoguer : *« L'école voit l'enfant comme un élève à qui transmettre du savoir alors que l'extrascolaire l'envisage autrement. Il ne faut pas que l'école phagocyte ce troisième lieu de vie »*. Que l'on soit pour ou contre, il paraît indispensable d'intégrer toutes ces initiatives dans une réflexion globale avec l'école[103] : *« Il faut repartir de l'enfant et réinventer l'école qui deviendrait un vrai lieu de vie, en lien avec les acteurs de l'extrascolaire et du quartier »*[104]. Cela doit donner de la matière à une véritable réforme de tout l'enseignement avec en exergue une approche de l'environnement scolaire dans sa globalité. Bernard de Vos, l'ancien Délégué général aux droits de l'enfant, militait déjà en 2022 pour cette révision plus que nécessaire qui ne devrait pas être menée en une seule législature, bien insuffisante en termes de temps pour opérer le changement dont l'école a besoin : *« Il faut un pacte entre tous les partis pour une période plus longue qu'une législature, afin de réformer complètement l'enseignement. On ne peut pas laisser un parti jouer sa carte là-dessus sur une législature.* ***C'est ce qu'a fait la Finlande : elle a pris 10 ans pour réformer son système scolaire. Et, on l'oublie souvent : avant cela, elle avait pris 4 ans pour réformer l'accueil de la petite enfance. C'est la priorité absolue»***[105].

Noé - 12 ans

« J'aime que le jeudi et vendredi parce qu'on a les tablettes toute la journée. Lundi et mardi c'est le pire jour, assis sur une chaise pendant 8 heures, même les récrétions sont nulles. ***E****ndroit* ***C****asse-tête* ***O****ù* ***L****'enfant* ***E****nnuie. »*

102 *Idem*, p. 31.

103 *Idem*, p. 33.

104 *Idem*, p. 30.

105 GAUTIER, Céline, *Ce qui se passe est une honte. Entretien avec Bernard de Vos*, novembre 2022. Disponible sur www.medor.coop

106 COENEN, M., *Les écoles de devoirs : un engagement militant et politique* dans Dynamiques. Histoire sociale en revue, n° 13, novembre 2020. Disponible sur https://www.carhop.be/revuescarhop

107 Voir https://www.ecolesde-devoirs.be/ressources/res-source-188

108 Voir https://www.ecolesde-devoirs.be/qui-sommes-nous/les-edd/4-missions

109 Voir https://www.ecolesdede-voirs.be/

110 Voir https://www.eddlaplace.com/

111 Sauf mention contraire, toutes les citations proviennent d'un entretien avec Corinne Paquay (13 juin 2025).

Des relais devenus essentiels

Après l'école, un relais fondamental auquel ont recours beaucoup de familles populaires, c'est l'école de devoirs. Ce type de structure apparaît en Belgique francophone dans les années 70 et prend place au cœur des quartiers populaires au bénéfice des populations immigrées. Dès l'origine, ces écoles de devoirs soutiennent les enfants et les adolescents dans leurs devoirs et leurs leçons. Parmi elles, certaines endossent déjà une vocation militante et un engagement politique, principalement dans la lutte contre l'échec scolaire et dans la démocratisation de l'accès à la culture sous toutes ses formes. *« Progressivement reconnues et subventionnées par les autorités publiques, elles se sont construites en un mouvement pédagogique qui développe ses propres caractéristiques à côté de l'école »*[106]. Aussi primordiale qu'elle soit, l'école de devoirs doit attendre 2004 pour une reconnaissance institutionnelle par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (décret du 28/04/2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs).

Aujourd'hui, les écoles de devoirs proposent *« à l'enfant et au jeune, un lieu d'accueil, d'écoute et un projet d'accompagnement et de soutien pour construire leur avenir »*. Exemptes de discriminations, accessibles (voire souvent gratuites), elles visent *« l'épanouissement global de l'enfant et mènent des projets qui contribuent à former des jeunes citoyens, actifs et responsables, capables de poser un regard critique sur le monde qui les entoure et d'en comprendre le fonctionnement »*[107]. Pour atteindre cet objectif, elles répondent à quatre missions : le développement intellectuel de l'enfant, son émancipation sociale, le développement de sa créativité et son initiation aux cultures et enfin l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation[108].

394 écoles de devoirs sont recensées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fréquentées par près de 17 000 enfants (entre 6 et 18 ans)[109]. Cruciales aujourd'hui pour une ribambelle d'enfants défavorisés, elles le sont également pour l'école. Corinne Paquay, fondatrice de l'école de devoirs de La Place[110] située dans le quartier de Saint-Léonard à Liège, en témoigne : *« Les enseignants sont heureux de savoir que les enfants viennent à l'école de devoirs car on peut vraiment essayer de travailler sur des difficultés »*[111]. Ce travail individualisé qui manque de plus en plus au sein de l'école, faute de temps et de moyens, est rendu possible dans ces temps-relais offert par les écoles de devoirs, lieux où l'enfant peut participer librement, se révéler et prendre conscience de ses capacités. Plus encore, ces moments améliorent la relation que l'enfant et sa famille peuvent avoir avec l'école.

« Tout ce qui va dans le sens de l'accueil personnalisé et bienveillant des enfants et des familles favorise l'accrochage scolaire et la communication famille-école. Trop

souvent, l'école est encore ressentie comme un lieu froid, rigide et hostile qui fait peur aux personnes défavorisées ». Ainsi, bien au-delà du soutien scolaire, les écoles de devoirs peuvent avoir un rôle pacificateur avec l'école, particulièrement important lorsque l'environnement scolaire est mal vécu par l'enfant. En surmontant ses difficultés avec l'appui de l'école de devoirs, il gagne en confiance et cela lui permet d'aborder les temps scolaires plus sereinement.

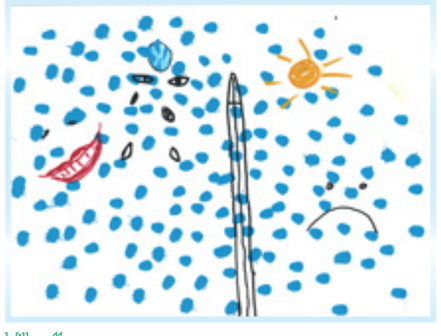

Willy – 11 ans
« Quand il y a du soleil je suis pas très heureux, quand il y a la pluie je suis heureux. »

Et les enfants, qu'en pensent-ils ?

« Moi, à l'école de devoirs, déjà, les gens ils sont trop gentils, les éducateurs, ils nous proposent des activités super cool et aussi quand il y a des disputes, ils interviennent. Alors que dans mon école, ils interviennent pas. Et aussi, c'est la meilleure école de devoirs au monde. On mange des glaces parfois, quand c'est vendredi, on va manger des glaces. »

« Ça va mieux en math depuis que je suis à l'école de devoirs. En plus ils apprennent bien, de la bonne façon, pas comme à l'école où ils te mettent des calculs, tu comprends rien. Ils prennent plus le temps à l'école des devoirs, ils vont pas te mettre un calcul là devant toi, tu sais pas. Si ils voient que ça va pas, ils viennent me voir, ils m'expliquent mieux, ils prennent plus le temps. »

Mailli, 10 ans.

« À l'école de devoirs, j'adore les activités le mercredi. Aujourd'hui, on a fait des crêpes avec une salade de fruits. Je me sens bien parce que je fais mes devoirs ici et je les fais plus vite à l'école des devoirs. Après, je sais qu'on peut jouer ensemble avec les autres copains alors ça me motive. »

« C'est bien parce que l'école des devoirs, elle est dans mon école, donc je peux y aller toute seule. »

Yasmine, 8 ans.

Ceci étant dit, la place prépondérante qu'ont pris les écoles de devoirs au sein de l'éducation des enfants pose question… Est-ce que cela signifie que l'école manque à son rôle premier d'épanouissement et d'éducation? Comment en est-on arrivé à cette dépendance à des structures extérieures à l'école?

« À l'école, ils n'ont pas le temps ! J'ai vécu aussi le milieu de l'institution scolaire et ça empire avec le temps, il y a des plans de pilotage, des mesures très sérieuses et drastiques, avec des contrôles permanents… Les enseignants sont dépassés. Ces demandes ne sont pas adaptées pour un bon enseignement. Ils n'ont presque plus le temps de préparer l'activité et de l'individualiser car dans une classe, les niveaux sont tous différents. Et donc, il faut vraiment bien penser l'activité et ça, ce temps-là, ils ne l'ont plus. Ce temps-là est utilisé pour rendre des comptes administrativement. ***Si un enfant a des difficultés, on passe plus de temps à remplir le dossier pour énumérer les difficultés que de trouver la solution. Ça, ça insécurise tout le monde, l'enfant en premier, les parents et l'enseignant qui n'est pas content de son travail au final »*** explique Corinne Paquay.

Soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles via un subside accordé par l'ONE, les écoles de devoirs manquent tout de même cruellement de moyens… Bien que leur rôle soit reconnu comme essentiel par le secteur, elles sont contraintes d'octroyer un temps non négligeable à la chasse aux subsides pour survivre. *« C'est très questionnant car nous sommes un relais fondamental mais nous ne sommes pas subsidié pour payer un salaire. On fait du travail presque gratuitement alors que c'est essentiel »* remarque Corinne Paquay qui constate en parallèle des besoins de plus en plus criants.

« Les demandes sont de plus en plus fortes. Quand les nouveaux inscrits arrivent, c'est impressionnant d'où il faut repartir. Les niveaux s'affaiblissent vraiment. On leur fait du bien mais ce qui est demandé à l'école est de plus en plus conséquent. On est parfois un peu 'on y arrivera jamais' alors c'est là qu'il faut chercher les forces chez nous, dans notre structure et arriver à faire passer ça aux parents. Parce qu'il faut leur expliquer d'où viennent les échecs de leurs enfants. Je pense qu'il y a beaucoup d'insécurité. Au sein de notre école de devoirs, l'épanouissement, il est là. Les enfants sont heureux, c'est déjà pas mal. Mais on commence déjà à perdre la notion de faire des projets avec les enfants tant les besoins en soutien scolaire sont intenses. Ça doit changer. ***Il y a une réflexion plus créative à avoir et plus de moyens humains. Il faut encourager les futurs enseignants et leur partager ces valeurs. C'est leur dire : 'ton boulot, ce n'est pas seulement faire la classe, c'est aussi réduire les inégalités et chercher des moyens pour'. Il faut être inventif.*** *Les classes sont surchargées, c'est pas possible de faire de l'individuel dans ces conditions-là et de plus en plus d'enfants ont besoin de cette approche… même des enfants qui ne sont pas issus de l'immigration. Le système est mal fait.*

On perd des enfants, donc on perd des heures d'enseignant, donc on perd la classe. Il y a plein de conditions. ***En fait, on ne veut pas bouger les lignes. Il faut être plus créatif. On ne peut pas faire pire donc tant qu'à faire soyons créatifs… mais alors, agissons, faisons-le. Tant qu'à tout déconstruire, déconstruisons ».***

Enfin, l'école de devoirs, ce sont aussi et surtout des belles histoires nous rappellent la fondatrice de l'école des devoirs de La Place.

Dariane est arrivée du Cameroun en 5e primaire. Jusque-là, elle avait été scolarisée dans son pays, mais c'est pas du tout le même système. Là, c'est un crayon, un cahier et c'est tout. Ici, on a un autre environnement. La maman était désemparée et elle a vu qu'il se passait quelque chose après la journée dans nos locaux de l'école des devoirs avec des grands enfants. Alors, elle a osé me rencontrer avec ses deux grandes filles, Ange et Dariane. Elles ne parlaient pas, elles étaient toutes penaudes… Il y en a une d'ailleurs, il a fallu trois, quatre ans pour entendre le son de sa voix. Faut s'accrocher… C'est un trauma de changer de pays, de changer de culture. Il faut tenir compte de ça. Dariane a vraiment pris tout ce qu'on lui donnait, elle n'a jamais cessé de travailler, travailler. On a même dû lui dire d'arrêter et de faire des activités plus récréatives mais elle était en boucle *"je veux réussir, je veux réussir"*. Elle n'a pas eu son CED, pourtant elle a travaillé d'arrache-pied. On a pu la rassurer *"l'année prochaine, tu l'auras et tu vas aller en école secondaire"*. Et elle l'a réussi… Elle est sortie de l'enseignement différencié et a pu intégrer le général, ce qui est rare. On a régulièrement des nouvelles, on ne perd pas le lien et elle continue à venir à l'école de devoirs pour tous ses travaux. Là maintenant, elle a 18 ans et elle est en rhéto. C'est elle qui a ramené tous les potes à l'école de devoirs secondaire. On se fait des brunchs avec les plus grands, on fait des discussions, par exemple, à la veille des élections, on a parlé politique. C'est vraiment une belle histoire car ça ne s'est jamais arrêté, et c'est pas fini d'ailleurs. Cette famille était dans une grande précarité, et maintenant ils sont dans une vie stabilisée dans un logement social digne de ce nom, super autonomes, ils prennent le train, le bus, …
Et c'était pas gagné, mais ça a marché.

Rayane – 8 ans
« L'école c'est la défintion de l'injustice, c'est que les pauses c'est bien, mais à part ça c'est nul. L'école c'est nul. On ne parle pas. On s'amuse pas. On joue à la pause. On travaille toutes les secondes. »

CONCLUSIONS
Et si on réinventait l'école ?

"Si l'école était meilleure avec un jardin vert, du savon dans les toilettes et des activités complémentaires, ma vie serait plus facile".[112]

112
Témoignage issu de l'article *L'éducation de l'ombre. Tout se joue après 16h* dans Médor (ANDRIES, C. et GAUTIER, C.).

Au moment d'écrire cette conclusion, un mot résonne : 'frustration'. Frustration d'avoir dû écarter des sujets cruciaux alors que tant de choses doivent encore être dites, explorées et même scandées. Frustration d'avoir lu tant de témoignages émouvants d'enfants largués, de parents démunis et de professeurs épuisés, sans rien pouvoir y faire. Frustration de constater que oui, si petit, tout - ou presque - est déjà joué…

Jusqu'à ce que le regard se pose sur une création collective des enfants de l'asbl *Le Courant d'air*, intitulée *« Si on réinventait l'école ? »*.

Dans cette œuvre se mêlent des idées pour une école idéale, certaines réalistes (*'Maylie rêve d'une école avec des fleurs à toutes les fenêtres'*), d'autres moins (*'Adem : un robot pour servir les élèves et faire les devoirs'*). D'autres encore sont le reflet d'une colère envers l'école et ses représentant·es (*'Un feu pour punir madame'*). Colorée et créative, cette fresque nous questionne par son mélange de brutalité et d'espoir : des bûchers (ô combien révélateurs) côtoient un toboggan de deux mètres (la hauteur étant soigneusement précisée), une piscine à boules ou encore une salle des fêtes. Mais n'est-ce pas cela l'école aujourd'hui ? La brutalité des inégalités face à l'espoir des enfants et de leurs instituteurs et institutrices… **Et ne devons-nous pas à ces enfants de réellement réinventer l'école ?** Comme tant d'autres avant nous, nous sommes en effet convaincu·es de la nécessaire et urgente réforme de l'école. Elle doit s'opérer en profondeur et de manière systémique. Cette révision doit comporter des éléments clés que nous résumerons ci-après sous la forme de revendications :

Garantir à chaque enfant la gratuité complète de l'enseignement est indispensable à un changement de paradigme. Cela passe notamment par la mise en place d'un repas gratuit[113] pour chaque enfant, sans distinction. Un repas sain à midi améliore la concentration et le bien-être de l'enfant et encourage en même temps la fréquentation scolaire.

113 Depuis 2018, une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet aux établissements scolaires qui en font la demande d'obtenir des repas gratuits pour leurs élèves. Cependant, seules les écoles maternelles ou primaires de l'enseignement ordinaire en encadrement différencié avec un indice socio-économique compris entre 1 et 5 sont éligibles (http://www.enseignement.be/index.php?page=25703&ne_id=7606).

114 Pour en savoir plus sur la relégation scolaire, voir l'outil réalisé par ATD Quart Monde, *Précarité et orientation vers l'enseignement spécialisé. Outil de réflexion.* Disponible sur Brochure-ATD-Jeunesse-ES-web.pdf

Favoriser l'accès aux loisirs extrascolaires pour les enfants issus de milieux défavorisés. Les activités extrascolaires sont essentielles pour le développement de l'enfant, sa socialisation et sa confiance en lui. Encore trop d'enfants issus de milieux défavorisés n'ont pas d'autre lieu de repère que l'école et la maison : cela favorise un appauvrissement de liens sociaux, si importants pour leur croissance et leur maturité.

Continuer la lutte contre la relégation scolaire, à l'origine de nombreux destins brisés[114]. Le choix de la relégation scolaire est souvent une réponse à un manque de temps pour une approche individuelle d'un enfant en difficulté. Or, la relégation scolaire, telle qu'elle est pratiquée, ne fonctionne pas.

Pour tendre vers ces objectifs, l'accueil de la petite enfance et plus largement l'éducation doivent devenir des priorités politiques. Il nous faut souligner l'élémentaire nécessité de donner les moyens – financiers et en termes de formation – aux acteurs concernés. Ces moyens doivent être considérés pour ce qu'ils sont, des investissements et non une charge. **Réduire les inégalités à l'école, c'est donner la même chance à chaque enfant, c'est donc *in fine* prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale. Bien au-delà encore, il s'agit d'une question éthique, de dignité humaine et de justice sociale.**

Nous souhaitons ardemment pour chaque enfant qui ouvre les yeux sur ce monde les mêmes chances. Nous voulons qu'il conserve le plus longtemps possible cette innocence paisible qui est le propre de l'enfance. Nous voulons qu'il trouve en l'école un refuge, un temple protecteur qui l'aide à grandir et à se connaître. À côté de toute la littérature scientifique, des outils pédagogiques, des réflexions et débats sur l'école et le droit à l'éducation, **écoutons les voix de nos enfants, réinventons l'école.**

Fresque réalisée par les enfants de l'ASBL Le Courant d'air

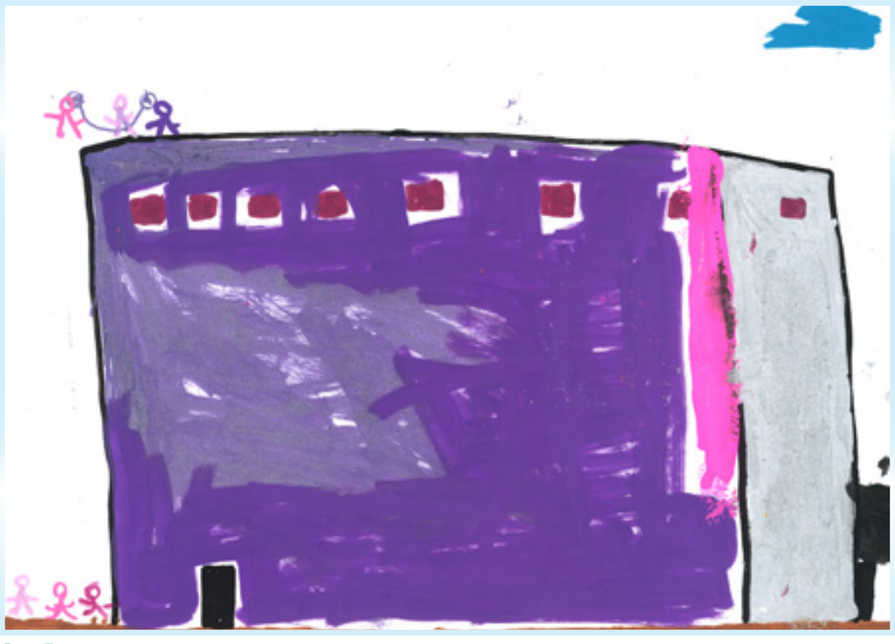

Aya – 7 ans

« Je n'aime pas quand les profs crient. J'aime la récré et la corde à sauter. »

Action Vivre Ensemble

Action Vivre Ensemble est une association créée en 1971, engagée dans la lutte contre la pauvreté et reconnue en particulier pour son travail d'éducation permanente. Trois axes majeurs peuvent résumer ses actions :

Le soutien aux initiatives qui agissent contre l'exclusion, l'injustice et la pauvreté en Wallonie et à Bruxelles en encourageant la participation active des personnes concernées ;

La sensibilisation du grand public, notamment les communautés chrétiennes, à l'analyse et à la réflexion critique sur les réalités et les enjeux de la lutte contre la pauvreté et leur accompagnement vers une citoyenneté active et solidaire ;

La dénonciation des mécanismes qui engendrent et perpétuent **des situations de pauvreté** et d'injustice sociale, et la proposition d'alternatives.

Action Vivre Ensemble, dont le siège se situe à Bruxelles, s'articule autour de sept bureaux régionaux et s'appuie sur un vaste réseau de volontaires de Eupen à Mouscron, en passant par Liège, Libramont, Wavre, Namur ou Marchienne-au-Pont.

ACTION
VIVRE ENSEMBLE

Si une partie des enfants achèvent leur scolarité heureux et prêts pour le prochain chapitre de leur vie, l'école échoue pour beaucoup d'autres, principalement issus de milieux défavorisés. Pour eux, l'école, plutôt que de gommer les inégalités, les renforce, notamment à cause d'un modèle de plus en plus calqué sur un système néo-libéral et compétitif. Accueil de la petite enfance, école inclusive, activités extrascolaires accessibles à tou·tes : comment donner à chaque enfant les mêmes chances ?

ACTION VIVRE ENSEMBLE

Avec le soutien de la

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Prix de vente: 3€